

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des Budgets 2020

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE SAINT-YRIEIX

Le budget 2020 a tenu compte du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2019. Il a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le budget 2020 à savoir :

- **Des dépenses de personnel** maîtrisées tout en maintenant les effectifs et en tenant compte de la variation **GVT***
- La **stabilité des taux de la fiscalité** communale pour 2020
- **Des dépenses de fonctionnement** contenues et notamment **les charges à caractère général**
- Une reconduction **des subventions directes et indirectes** aux associations en veillant à mobiliser des aides auprès des organismes publics chaque fois que possible.
- La poursuite d'une politique **d'investissement** ambitieuse

Pour 2020, le budget primitif s'élève à **18 422 685 €** :

- **10 011 690 €** en fonctionnement
- **8 410 995 €** en investissement

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et recettes. Chaque section – de fonctionnement et d'investissement – doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Il respecte les principes budgétaires : d'antériorité, d'annualité, d'unité, de spécialité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne « dépenses » et d'une colonne « recettes ». A l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres qui correspondent à chaque type de dépense ou recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

***GVT** : glissement vieillesse technicité correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire (composante vieillesse) et d'un changement de grade par le biais d'un concours ou d'une promotion interne aux choix (composante technicité).

Structure du budget principal

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	10 011 690,00	9 612 496,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2019	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 399 194,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		10 011 690,00	10 011 690,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	6 069 982,00	6 738 235,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2019	2 331 434,00	1 672 760,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 9 579,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 410 995,00	9 410 995,00
TOTAL DU BUDGET (3)		18 422 685,00	18 422 685,00

Section de fonctionnement : le tableau infra permet de disposer d'une vue globale de la section de fonctionnement du budget principal de la ville, présenté par chapitres.

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	2 961 500	Produits des services du domaine	692 400
Frais de personnel	4 700 000	PRODUITS FISCAUX	6 350 146
		■ Impôts locaux (T.H., T.F.B, T.FN.B)	4 350 000
		■ Reversement T.P.	1 842 146
		■ Droits de Place	18 000
		■ Droits de Mutation	100 000
Autres charges de gestion courante	906 190	Dotations, subventions et participations	1 587 500
■ service incendie	149 430	■ D.G.F.- DSR - DNP	1 085 000
■ SIVA	311 350	■ FCTVA	4 000
■ CCAS	83 000	Revenus des Immeubles	150 000
■ Subv. Associations	160 000		
■ Camping - subvention	60 000		
Atténuation de Produits	15 000	Indemnités de salariés malades	40 000
Remboursement intérêts emprunts + ICNE	84 000	Produits de participations	450
Charges exceptionnelles	15 000	Produits exceptionnels	42 000
Provisions pour risques	100 000		
<i>CHAPITRE 042</i>	<i>680 000</i>	<i>CHAPITRE 042</i>	<i>750 000</i>
<i>Amortissements 2019</i>	<i>680 000</i>	<i>Amortissement subventions</i>	<i>50 000</i>
		<i>Travaux en Régie</i>	<i>700 000</i>
Sous total	9 461 690	Excédent de fonctionnement 2019 (chapitre 002)	399 194
Virement à la section d'investissement	550 000		
Total	10 011 690	Total	10 011 690

Les principaux postes clefs de la section de fonctionnement :

- **Charges de personnel** : C'est le premier poste de dépenses. On note une légère augmentation de **1,40%** de la masse salariale. Les crédits inscrits sont de **4 700 000 €**.
- **Maîtrise des charges à caractère général** malgré des dépenses nouvelles / **+0,67%**.
- **Légère diminution des dotations de l'Etat**. Parmi ces dotations il faut citer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

La loi de finances 2020 prévoit une stabilité de l'enveloppe nationale consacrée à la dotation globale de fonctionnement. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et des richesses et tiendra compte de la péréquation entre les collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles. Par prudence, on prévoit une baisse de 1,80% de la dotation globale de fonctionnement et de ses composantes. Le produit estimé s'élèverait à **1 085 000 €**. Les notifications seront connues courant avril 2020.

- Depuis 2018, la mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels se fait en fonction du dernier taux d'inflation constaté. La loi de finance 2020 adoptée prévoit une revalorisation forfaitaire de 0,9 % des bases locatives pour la taxe d'habitation due par les propriétaires des résidences principales. Pour le calcul de la taxe d'habitation 2020, la loi de finance prévoit un produit sur la base des taux 2020 gelés au niveau de ceux appliqués en 2019. La suppression totale de la taxe d'habitation sera déjà effective pour 80% des français en 2020. La taxe d'habitation restera due pour les résidences secondaires et pour les logements vacants. Elle sera renommée « Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS). Les autres bases d'imposition devraient être revalorisées en fonction de l'inflation harmonisée constatée entre novembre 2018 et novembre 2019. Compte tenu des informations connues à ce jour, on peut envisager un taux d'inflation d'environ 1,2%.
- **Excédent de fonctionnement** : sur un excédent total de **1 734 189,14 €** dégagé en 2019, **399 194,00 €** ont été inscrits en recette ; l'autre partie de l'excédent, soit **1 334 995,14 €**, étant affectée en recette d'investissement.

Section d'investissement : la section d'investissement s'équilibre à hauteur de **8 410 995 €**

<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Deficit d'investissement reporté	9 579	Excédent d'investissement reporté	
		Subventions d'équipements	3 059 500
Dépenses d'équipements 2020 <i>(cpté 20-204-21-23)</i>	7 251 416	FCTVA + TAXE AMENAGEMENT	490 0000
		Affectation résultat 2019	1 334 995
Remboursement emprunt	250 000	Emprunt	1 350 000
		<i>Virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre)</i>	550 000
		CHAPITRE 024	796 500
CHAPITRE 040	750 000	CHAPITRE 040	680 000
<i>Amortissement subventions</i>	<i>50 000</i>	<i>Amortissements 2019</i>	<i>680 000</i>
<i>Travaux en régie</i>	<i>700 000</i>		
Opérations Patrimoniales	150 000	Opérations Patrimoniales	150 000
Sous total investissement	8 410 995	Sous total investissement	8 410 995

2020 sera l'année des investissements avec des dépenses d'équipement d'environ **7 251 416 €**.

Les plus importantes sont :

- Le réaménagement de la place de la Nation : 2 000 000 €
- La mise aux normes et la construction de passerelles au plan d'eau : 850 000 €
- La construction d'un boulo-drome : 920 000 €
- La création d'un giratoire route de Pierre-Buffière : 400 000 €
- La construction d'une halle couverte au Moulinassou : 200 000 €

Cette section est largement autofinancée par les reports 2019 (affectation du résultat de fonctionnement 2019 / 1 334 995 €), le FCTVA, les amortissements et la taxe d'aménagement.

Un emprunt de **1 350 000 €** est cependant nécessaire à l'équilibre budgétaire.

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2020

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M49 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Ce budget s'équilibre en section d'investissement à 1 844 712 € et en section de fonctionnement à 512 000 €, soit un budget total de 2 356 712 €, soit une hausse de 8,37%.

☞ En section de fonctionnement, les principaux postes sont :

- **en recettes** :

- Redevance Assainissement :	425 000 €
- Prime pour épuration :	15 000 €
- Amortissement des subventions	60 000 €

- **en dépenses** :

- Charges à caractère général :	124 500 €
- Personnel :	110 000 €
- Intérêts des emprunts :	14 500 €
- Autres charges de gestion courante :	500 €
- Charges exceptionnelles : (contrat d'affermage)	42 500 €
- Dotation aux amortissements :	220 000 €

☞ En section d'investissement :

- **en recettes** :

- Affectation du résultat 2019 :	186 495 €
- Excédent d'investissement 2019 :	1 346 467 €
- Subventions d'équipement :	51 750 €
- Reversement de TVA sur travaux (SAUR) : (Opérations réelles – reversement TVA sur travaux réalisés)	20 000 €
- Amortissements : (Chapitre 040)	220 000 €
- Opérations d'ordre : (Chapitre 041 – Ecriture de TVA)	20 000 €

○ **en dépenses** :

- Travaux d'investissement :	1 584 712 €
- Remboursement d'emprunt en capital :	70 000 €
- Amortissements des subventions :	60 000 €
- Opérations d'ordre :	20 000 €
- Installations et outillage :	10 000 €
- Frais d'études :	100 000 €

Les travaux les plus importants prévus pour 2020 portent sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement :

- Avenue du Général De Gaulle :	96 000 € TTC
- Rue de l'Alouette, rue Eugène Leroy et rue Turgot :	169 200 € TTC

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2020

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE M14 – V.E.F.A (Vente en l'état futur d'achèvement)

Les travaux étant terminés, ce budget intègrera le résultat déficitaire 2019, à savoir **789 316 €**.

Le budget 2020 pourrait se présenter comme suit :

Dépenses :

Déficit reporté (chapitre 001) : 789 316 €

Recettes :

Vente d'appartements : 789 316 €

Total budget prévisionnel VEFA 2020 : 789 316 €

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2020

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M14 – LOTISSEMENT LE BOCAGE 2

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 89 489,93 €, correspondant aux parcelles invendues (*résultat reporté 2019*).

La section de fonctionnement intègre la vente future des terrains du lotissement, soit un montant de **89 489,93 €**.

Section de fonctionnement

➤ Dépenses :	89 489,93 €
<u>Total</u>	89 489,93 €
• Recettes	
➤ Ventes :	89 489,93 €
<u>Total</u>	89 489,93 €

Section d'investissement

➤ Déficit reporté :	89 489,93 €
<u>Total</u>	89 489,93 €
• Recettes	
➤ Ventes :	89 489,93 €
<u>Total</u>	89 489,93 €

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2020

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M4 – CAMPING MUNICIPAL

Les principales ressources proviennent de la location des emplacements du camping et des chalets avec **90 500 €** d'attendus pour 2020.

Il est rappelé que ce budget est assujéti à TVA et que son équilibre est assuré par des subventions d'équilibre versées par le budget principal.

- **60 000 €** en section de fonctionnement
- **11 600 €** en section d'investissement

Au vu des éléments connus faisant référence aux années antérieures, le budget annexe du camping 2020 pourrait se présenter comme suit :

☞ **La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 164 604 €.**

Les recettes principales sont :

- Produits des services du domaine : 90 500 €
Locations des emplacements et des chalets
- Subventions d'exploitation : 62 000 €
Subvention d'équilibre versée par le budget principal et subvention emplois avenir
- Excédent de fonctionnement 2019 : 12 104 €
(chapitre 002)

Les dépenses principales sont :

- Charges à caractère général : 73 844 €
Electricité, eau, entretien du camping par une entreprise...
- Charges de personnel : 88 200 €
- Autres charges de gestion courante : 600 €
- Charges exceptionnelles : 300 €
- Dotations aux amortissements 2020 : 1 660 €

☞ **La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 13 260 €.**

Les principales recettes :

- Subventions d'investissement : 11 600 €
participation versée par le budget principal
- Dotations, fonds divers et réserves : 1 660 €
dotations aux amortissements

Les principales dépenses :

- Immobilisations corporelles : 8 047 €
- Déficit d'investissement reporté : 5 213 €

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2020

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'art.107 de la loi NOTRE

BUDGET PRIMITIF ANNEXE M14 – LOTISSEMENT LA SEYNIÉ

Les travaux débutés en 2019 vont se poursuivre en 2020. Le prix de vente des terrains sera prochainement établi. D'après les informations connues à ce jour, le 2^{ème} budget du lotissement de la Seynié pourrait se présenter comme suit :

☞ En section de fonctionnement :

En recettes		En dépenses	
<u>Opérations réelles :</u>		<u>Opérations réelles :</u>	
C/7015 - Vente de terrains aménagés	122 962,20 €	C/6015 - Terrains à aménager	0,00 €
	5 000,00 €	C/605 - Achat de matériel, équipements, travaux :	55 000,00 €
C/774 - Subventions exceptionnelles (SEHV pour réseau éclairage public)		C/608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	5 000,00 €
<u>Opérations d'ordre (chapitre 042) :</u>	127 962,20 €	<u>Opérations d'ordre(chapitre 042) :</u>	67 962,20 €
C/7133 - Travaux en cours – Terrains à aménager :		C/7133 – Variation des encours de production	127 962,20 €
		C/71355 - Variation des encours de production de biens	
TOTAL Recettes	255 924,40 €	TOTAL Dépenses	255 924,40 €

☞ En section d'investissement :

En recettes		En dépenses	
<u>Opérations d'ordre(chapitre 040) :</u>		<u>Opérations d'ordre (chapitre 040):</u>	
C/3351 - Travaux en cours - Terrains	61 682,20 €	C/3351 - Travaux en cours – Terrains	0,00 €
	5 950,00 €	C/3355 - Travaux en cours - Travaux	0,00 €
C/3355 - Travaux en cours - Travaux	330,00 €	C/33581 - Travaux en cours – Frais accessoires	0,00 €
C/33581 - Travaux en cours – Frais accessoires	127 962,20 €		127 962,20 €
C/3555 – Terrains aménagés		C/3555 – Terrains aménagés – stock final	67 962,20 €
		C/001 - Déficit antérieur reporté	
TOTAL Recettes	195 924,40 €	TOTAL Dépenses	195 924,40 €